

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1410

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Parc public de stationnement "Fosse aux ours" - Attribution d'une subvention d'équipement à Lyon Parc Auto - Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public du 25 avril 2003 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pilonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1410**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Parc public de stationnement "Fosse aux ours" - Attribution d'une subvention d'équipement à Lyon Parc Auto - Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public du 25 avril 2003 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte

La Communauté urbaine de Lyon a délégué à la société Lyon Parc Auto, par une convention du 25 avril 2003, la construction et la gestion du parc public de stationnement "Fosse aux Ours" pour une durée de 35 ans.

Ce projet prévoyait la construction d'un parc d'une capacité de 446 places, pour un montant global de 12 550 000 € HT.

La Communauté urbaine a versé la subvention d'équipement prévue au contrat pour assurer l'équilibre de l'opération, en 2004 et 2005, pour un montant total de 1 000 000 € nets de taxes.

Le permis de construire a été déposé le 28 janvier 2004 et délivré le 21 avril 2004. Les travaux de construction sont intervenus de juin 2004 à décembre 2006.

Le parc de stationnement a été mis en service le 18 décembre 2006.

Le délégataire fait état de surcoûts de construction pour un montant global de 1 994 475 € HT.

Après la production de justificatifs techniques par le délégataire, l'examen et la vérification de ces éléments par les services de la Communauté urbaine, il apparaît qu'une part de ces surcoûts est directement liée à des demandes spécifiques émanant de la Communauté urbaine.

Au terme des discussions engagées avec le délégataire, la Communauté urbaine est prête à assumer les surcoûts dont les causes lui sont imputables.

Description et montant des surcoûts imputables à la Communauté urbaine

L'aménagement de la place publique (dont le concepteur a été retenu au terme d'un concours de maîtrise d'œuvre, postérieurement au commencement des travaux du parc) a nécessité l'adaptation du parc de stationnement (relèvement du niveau de la surface du parc, entraînant l'allongement de la rampe, le renforcement de la dalle supérieure et des fondations du noyau central).

Le surcoût total induit par cet aménagement est de 270 722 € HT.

Les demandes spécifiques de la Communauté urbaine :

- positionnement de la sortie piétonne de l'ouvrage dans les locaux du Palais de la Mutualité.
- aménagement, le long de l'accès piéton entre le parc et les berges du Rhône, d'un hall d'exposition recevant une barque découverte sur le site des fouilles archéologiques du parc "Saint Georges".

Ces demandes ont provoqué un surcoût imprévu de 375 170 € HT.

Les incidences de délais imputables à la Communauté urbaine (209 jours) dont les conséquences financières (indexation défavorable) sur les marchés de travaux contractés par le délégataire sont évaluées à 215 584 € HT.

Synthèse

En conséquence, la Communauté urbaine envisage de verser une subvention d'équipement complémentaire au délégataire d'un montant de 861 476 € nets de taxes, pour couvrir lesdits surcoûts.

Cette subvention d'équipement sera versée sur l'exercice 2010 après adoption d'un avenant à la convention de délégation de service public, portant ainsi le montant total de la subvention d'équipement versée par la Communauté urbaine de Lyon à 1 861 476 € nets de taxes.

La majeure partie du surcoût de construction demeurera à la charge du délégataire, soit 1 132 999 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement complémentaire d'un montant de 861 476 € au profit de la société Lyon Parc Auto, pour compenser les surcoûts de construction du parc de stationnement "Fosse aux Ours" directement liés à des demandes spécifiques de la Communauté urbaine de Lyon,

b) - l'avenant n° 3 modifiant l'article 8 de la convention du 25 avril 2003, relatif au financement du parc public de stationnement "Fosse aux Ours".

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 à la convention du 25 avril 2003 et à prendre toute mesure utile en vue de sa mise en œuvre.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement sur l'opération n° 0822 individualisée le 12 juin 2006.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 861 476 € en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant : 861 476 € en 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 861 476 € en dépenses.

4° - **La dépense** d'investissement d'un montant de 861 476 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 204 200 - fonction 824 - opération n° 0822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.